

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	36	36 + 5 pouvoirs

Date de convocation
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Longchamps sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCIAGE Pascal, GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, PALIN Laurent, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LINARD Lidwine, PATRIS Karine, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, CHARRIOT Sophie, KLEIN Françoise, LECLERC Raymond.**

Représentés : **FEVEZ Clément** pouvoir donné à **MOREL Mireille**, **GARAT Cédric** pouvoir donné à **AUBRY Martine**, **GEORGE Marie-Cécile** pouvoir donné à **MICHEL Marie-Claude**, **JEANSON LAMBERT Chantal** pouvoir donné à **MOREAU Michel**, **OBARA Sylvain** pouvoir donné à **RAMAND Anne**, **CHAUDRON Alain** titulaire de **SOLTYSIAK Régis**, **JACQUET Clarisse** titulaire de **FARCIAGE Pascal**, **MOLITOR Pierre-Louis** titulaire de **FABRE Hervé**.

Monsieur **ERNST Frédéric** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification du règlement intérieur des déchèteries

N° de délibération : DE_2025_123

Vu le Code de l'Environnement

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 4.4 – Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Vu la délibération du 13 décembre 2022 d'approbation du règlement intérieur des déchèteries

Vu le projet de règlement intérieur des déchèteries modifié ci-annexé (Paragraphe 3)

Vu les contractualisations du SMET avec les différents éco-organismes des nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) : ECO MAISON au 04/11/2022 pour les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), les Jouets et au 29/05/2024 pour les Eléments d'Ameublement (AE), ECOLOGIC au 04/10/2022 pour les Articles de Sport et de Loisirs (ALS), VALOBAT au **12/12/2023** pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)

Considérant que ce règlement a pour objet de fixer les modalités d'utilisation de ces équipements,

Considérant que le document sera consultable sur le site de la Communauté de Communes, affiché dans chaque déchèterie et consultable dans toutes les mairies du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications du règlement intérieur des déchèteries annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à faire appliquer le présent règlement à compter du 1^{er} janvier 2026,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.12.22 10:08:34 +0100
Ref:10114550-15251081-1-D
Signature numérique
la Présidente